

BUREAU DU JOURNAL

ROUBAIX :

93, Grande-Rue, 93

TOURCOING :

Rue Desurmont, 13

L'ÉGALITÉ

DE ROUBAIX-TOURCOING

ABONNEMENTS

Word et Départements-Lithographie

Trois mois 4 00

Six mois 7 00

Un an 12 00

L'ÉGALITÉ

publie tous les jours, indépendamment des articles ou études de sa rédaction permanente, un article politique ou économique de ses collaborateurs :

Jules GUÉDE, Emile MOREAU, Jean JAURES, Duc-QUERCY, A. MILLERAND, ZEVAS, BASIL, Octave MOULIN, REFONTAINE, Ed. DELESALLE, Louis HUGUES, Max ALBERT, LAFARGUE, L. FERRIERE

Election Législative DU 9 JUIN 1895

SCRUTIN DE BALLOTAGE

4e Circonscription de Lille CANTON D'ARMENTIÈRES

Table with columns: COMMUNES, BONDIEU, DANSETTE, DIVERS ET NULS

CANTON DE LA BASSÉE

Table with columns: COMMUNES, BONDIEU, DANSETTE, DIVERS ET NULS

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE

Table with columns: COMMUNES, BONDIEU, DANSETTE, DIVERS ET NULS

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

M. Dansette est élu 8361 voix

M. Dansette est élu 8610 voix

M. Dansette est élu 249 voix de majorité

Le premier tour, les voix s'étaient réparties :

M. Dansette, 5,786 voix ; M. Dan-rouseaux, 3,462 voix ; M. Dérousseaux, 1,995 voix.

LA SEMAINE POLITIQUE

Enfin le Président de la République nous revient... comme l'oignon, soit dit sans offenser ce légume recalcitrant.

Il a promené — le Président, pas l'oignon — à travers les contrées du centre et du sud-ouest, la bonne parole présidentielle.

Aux ouvriers, il disait : la République s'intéresse à votre sort ; les pouvoirs publics s'intéressent à vous ; moi-même, je m'intéresse à vos femmes et à vos enfants ; nous nous intéressons tous à ce qui vous intéresse. Comptez sur nous... et buvez de l'eau, ajoutons-nous, en guise de conclusion.

Car nous prenons le vertige, en redoublant à la somme d'intérêt que Félix Faure dépense au cours de ses voyages. Après les ouvriers, il lui a fallu s'intéresser aux patrons, qu'il inondait, eux aussi, d'assurances sur la vie ou contre l'incendie révolutionnaire.

Puis vint le tour des évêques, des cardinaux, des curés, des béguines, auxquels succédaient les francs-maçons, les sociétés de libre-pensée, les cohortes de l'anti-cléricisme.

Défilait ensuite les magistrats, l'armée, les instituteurs, les maires. Et à tout ce monde, bigarré, chamarré, carobé, chatte-mité, miuré, oxcommunié, militarisé, échappé (le mot est pris dans le sens tricolore, n'en déplaise à M. Déroulède), le président s'intéressait vivement.

Par bonheur, le voyage a pris fin avant qu'il ait épuisé son stock d'enthousiasme et l'on nous assure que dès la semaine prochaine, il l'aura complètement reconstruit. Les mats de cocagne et les arcs de triomphe ont encore de beaux jours. Vive Phélistique !

Les trains de nouveau rouleront et les trombones aussi. Car le Président prend son rôle au sérieux. Il se dit que la République n'ayant rien de mieux que sa figure à offrir au peuple français, il faut lui en donner à 2000, sans souci du proverbe qui veut que le sage garde sa poire pour la soif. M. Félix Faure prodigue la somme. Gloire à lui, et paix aux bouilliers de crû, qui en ont grand besoin.

Les anti-bouilliers leur rendent, en effet, la vie impossible ; ils prétendent même que leurs jours sont comptés.

Pauvres bouilliers ! J'ai beau faire, je ne puis partager leurs angoisses. D'autre part, mes relations avec le président de la République ne sont pas encore assez familières, pour que je lui emprunte un peu de cet intérêt qu'il jette par les vastes d'un wagon, avec une prodigalité, qui lui attirerait certainement un conseil judiciaire, si ses parents vivaient encore. Mais laissons les morts à la terre et revenons aux bouilliers de crû, menacés d'être bienôt cuits.

Je vous disais que leur sort, pour

triste qu'il soit, nous apitoie médiocrement, nous autres socialistes. Je m'empresse d'ajouter que leurs adversaires nous sont, pour le moins, aussi antipathiques. En effet, que le peuple soit empoisonné par ceux-ci ou par ceux-là, le mal nous semble également horrible et haïssable et notre devoir nous impose une solution aussi simple que péremptoire ; le monopole de l'Etat.

Nous ne sommes pas les seuls d'ailleurs à le réclamer. Voici que les bouilliers de crû, menacés dans leurs intérêts individuels, s'y rallient, donnant ainsi une fois de plus raison à nos doctrines.

Chaque fois que dans l'évolution économique une catégorie d'industriels, de commerçants ou de salariés se trouve atteinte par l'expropriation financière, elle tourne ses regards vers notre idéal, comme le pêcheur, battu par les flots et menacé de submersion, attache ses yeux au phare libérateur.

Aujourd'hui, les bouilliers sacrifiés reconnaissent que le socialisme leur offre le salut ; demain, d'autres catégories de citoyens menacés de même, reconnaîtront la même vérité. Et partout ce même phénomène s'accomplit.

Quel spectacle plus saisissant peut-on imaginer que le congrès international des mineurs ? Ces délégués des travailleurs de tous les pays d'Europe, réunis, pour arrêter de concert le plan de défense et d'attaque du prolétariat contre le capitalisme, ont montré à nos ennemis qu'il leur arrive, au lieu de leur opposer, à leurs droits, s'uniront dans un effort commun pour leur définitive émancipation.

En face de cette formidable coalition, que peseront la police et les tribunaux ?

Tenez, je veux finir par une reminiscence. Trarieux, auguste synthèse de la magistrature internationale, (car les magistrats se valent, qu'ils siègent en France, en Allemagne ou en Perse), refuse de poursuivre les coquins de Chemins de fer du Sud. A ceux qui ignoraient les causes de cette attitude, l'histoire suivante les indiquera avec autant de netteté que de discrétion.

— La scène se passe au siècle dernier. Un docteur en Sorbonne demande à son cuisinier : — Pourquoi n'avez-vous pas acheté le saumon dont j'ai tant envie ?

Le cuisinier : Un conseiller (lisez magistrat) le marchandait.

Le docteur : Prends ces cent écus et va m'acheter le saumon et le conseiller.

De nos jours, le même dialogue aurait sa justification, seulement les prix ont baissé : il y a pléthore de marchandises !

GÉRAULT-RICHARD.

NOTRE MARINE

On écrit de Toulon : Le nouveau croiseur Linois qui avait quitté la rade hier après-midi pour effectuer à la mer des essais à la puissance de 5,400 chevaux, est rentré au port à la suite d'avaries diverses provenant de la rupture d'une pompe à air, constatées dans deux pompes Thirion alimentant la

chaudière d'arrière. Ce navire devra subir des réparations qui dureront une quinzaine de jours. Dès qu'il y a un mois, le Linois avait dû interrompre ses essais pour avaries.

A mille, nous ferons une croix.

LES FEMMES DANS LA POLICE

Plusieurs Etats de l'Union américaine ont introduit une innovation dans l'organisation de la police, en instituant les fonctions de « police matrons », femmes chargées d'un service spécial pour la mise en arrestation et le dépôt et la garde des femmes en état d'arrestation. La police métropolitaine de Londres suivra bientôt cet exemple et a déjà confié à des femmes des missions spéciales, dans le service des « indicateurs ». De même, en Allemagne, les Etats-Unis viennent d'aller plus loin. A la suite des scandales qui se sont produits à New-York sous le régime Tammany, la police new-yorkaise vient d'être entièrement reorganisée.

Le chef de la police de New-York, M. Theodore Roosevelt, a nommé Mlle Minnie Gertrude Kelly en qualité de « secrétaire et sténographe » des quartiers généraux de la police de New-York. Mlle Kelly recevra un traitement annuel de 1,700 dollars, soit 8,500 francs. Elle remplace deux hommes, employés sous le régime de corruption de Tammany. Sa seule nomination fait réaliser à la police new-yorkaise une économie annuelle de 600 francs.

Les infirmiers régimentaires

On annonce qu'aux termes d'une récente circulaire adressée par le ministre de la guerre aux commandants de corps d'armée, les conscrits de la classe 1894 qui, bien qu'ayant subi les conseils de révision, n'auraient pas obtenu l'intégralité de leur aptitude physique au service actif, par suite de faiblesse de constitution, devront être affectés aux infirmeries régimentaires.

Cette décision irrégulière du général Zurlinden est de nature à alarmer d'innombrables familles, aujourd'hui que tout conscrit est appelé à passer à la caserne un temps plus ou moins long, selon sa condition sociale.

En effet, si la circulaire ministérielle n'est pas retirée après les légitimes protestations qu'elle ne peut manquer de soulever, les soldats en traitement dans les infirmeries, pour des affections bénignes, seront dorénavant soignés par des militaires, et non par des médecins civils, de jeunes gens, robustes et sains, entrés à l'infirmerie pour une entorse, une foulure ou une simple contusion se trouveront en contact avec des infirmiers atteints peut-être de la tuberculose.

Inutile de détailler par le menu les redoutables dangers d'une telle situation ; chacun aisément les prévoit. Seul, le ministre de la guerre semble ne pas s'en rendre compte et, étourdiment, il prescrit une mesure dont l'application serait nefaste pour la santé publique.

Avant la loi du 15 juillet 1889, les infirmiers régimentaires étaient pris généralement parmi les jeunes soldats qui ne montraient que des aptitudes tout-à-fait relatives aux divers exercices militaires et dont le capitaine, après quelques mois d'épreuve, désespérait de jamais faire ce qu'on est convenu d'appeler un bon soldat.

Depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire, les infirmiers sont recrutés, au hasard, parmi les conscrits incorporés pour trois ans.

Le campagnard illettré, arrivé tout de go de son village ; l'ouvrier d'usine habitué jusque-là à manier le marteau, se trouvent subitement, sans aucune préparation préalable, en face d'affections qu'ils ne connaissent ni de nom ni d'aspect ; ils sont brusquement chargés d'un service, d'assez peu important, puisqu'il s'agit de la santé humaine — qu'ils remplissent sinon avec un insurmontable dégoût, du moins avec une absolue inhabileté et une complète inexpérience.

On rencontre parfois dans les infirmeries militaires des soldats sachant à peine griffonner les lettres de leur nom, incapables de lire un texte imprimé, auxquels

on confie le soin de prendre dans la pharmacie régimentaire et d'administrer aux malades la potion ou le médicament prescrit par le médecin de visite. Un colonel se garderait bien d'accepter, pour le soin de ses chevaux, un ordonnance n'ayant pas accompli le stage réglementaire et ne réunissant pas toutes les conditions requises pour cette noble fonction, mais il n'a vu aucun inconvénient à envoyer à l'infirmerie de son régiment des soldats tout à fait inexpérimentés.

Le recrutement des infirmiers régimentaires, tel qu'il s'opère depuis l'application de la nouvelle loi militaire, est certainement déplorable. Toutefois, le général Zurlinden a trouvé sans doute qu'il n'était pas suffisamment défectueux, puisqu'il vient de prescrire aux commandants de corps d'armée d'affecter à son régiment des soldats malades eux-mêmes.

Puisque les étudiants en médecine, incorporés pour un an, sont appelés à être employés au service médical, on temps de guerre, pourquoi ne met-on pas à profit, pendant les quelques mois qu'ils passent au régiment, leurs connaissances, leurs études antérieures, l'expérience qu'ils ont déjà acquise soit dans les facultés, soit dans les hôpitaux ?

Il n'est pas indispensible pour le salut de la France que les « carabins » passent six mois de leur congé à faire du manège d'armes en décomposant et en joignant obligatoirement le reste de l'année à se déployer en tirailleurs.

La santé des enfants du peuple est assez précieuse pour que le ministre de la guerre prenne toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarder.

Nous espérons qu'il n'hésitera pas à retirer la malencontreuse circulaire, dont l'application constituerait un véritable danger public.

E. POLVENT.

LE SOCIALISME A L'ÉTRANGER

La réforme Electorale EN AUTRICHE

Pressé par les plus violentes attaques de la bourgeoisie, le gouvernement autrichien vient enfin de déclarer que le projet de loi concernant la réforme électorale allait être déposé sous peu par le sous-comité dont les travaux d'élaboration ont duré plus d'un an.

Ce projet de loi dont les journaux socialistes autrichiens nous donnent déjà les grandes lignes n'est en réalité qu'un monstre qui ne satisfiera ni les grands propriétaires, ni les petits bourgeois et encore moins les travailleurs. C'est la loi la plus stupide, la plus insolente, dit l'« Arbeiter Zeitung » qui ait été offerte à un peuple depuis cinquante ans.

Nous l'examinerons en détail lorsqu'elle sera soumise à la Chambre des Représentants ; nous nous contenterons pour aujourd'hui de faire remarquer que son application serait tout à fait impossible, tellement elle est compliquée et arbitraire.

Ainsi, elle oblige les électeurs à une résidence d'au moins deux ans dans la même localité, alors que l'ouvrier agricole, à une certaine époque de l'année, est obligé de faire un voyage de plusieurs centaines de kilomètres, et de changer de résidence à plusieurs reprises.

Quant au peuple, il y a longtemps qu'il a protesté contre ce projet de réforme ; il lui faut le suffrage universel et direct. Pas de demi-mesure, il le faut.

La grande manifestation du Prater de Vienne qui a eu lieu hier, dimanche, est la meilleure réponse qu'il pouvait faire aux promesses que lui fait la coalition ministérielle depuis 19 mois ; — et dont les jours sont comptés.

Louis FERRIÈRES.

LE RÉGIME DES BOISSONS

Le discours de Jaurès

Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé par Jaurès samedi dernier à la Chambre, et dont nous n'avons pu donner qu'un succinct commentaire dans notre précédent numéro, à cause de l'heure avancée :

M. Jaurès. — Je n'ai point qualité pour répondre à l'appel que vient de faire M. le président du conseil à l'esprit de sage discipline de la majorité. Mais je tiens à dire d'abord que nous n'apportons pas dans cette discussion de thèses intrinsèques.

Nous avons formé d'autres propositions plus étendues, que nous croyons plus efficaces. Si elles ne sont pas adoptées, nous ne nous obsturons pas dans une attitude négative, et nous travaillerons avec la Chambre tout entière à la répression des fraudes et au dégrèvement des boissons hygiéniques. Nous chercherons à réaliser le plus d'améliorations possibles.

Mais je crois que le seul moyen d'aboutir c'est d'élargir la question qui nous est posée. M. le président du conseil disait que la discussion était épuisée par ainsi dire avant d'avoir été entamée, car elle ne pouvait être que la reproduction de discussions antérieures. M. le président du conseil se trompe.

Depuis les dernières discussions une autre conception a surgi, celle qui demande au monopole de l'alcool, monopole de rectification et de production, les moyens de réaliser la réforme si longtemps attendue.

Pourquoi la question n'est-elle cessé d'être académique pour devenir parlementaire ? Précisément parce que des expériences répétées ont montré qu'elle ne pouvait aboutir si elle restait dans les termes où elle a été posée jusqu'ici.

Une autre présomption à grand renfort de données fiscales. A l'origine la question était purement fiscale. Mais à mesure que l'attention des médecins, des sociologues, des hommes d'Etat, s'est portée plus directement sur le projet, on s'est aperçu que le côté fiscal n'était que secondaire, que ce qui dominait le débat, c'était la question de Hygiène, qu'il fallait avant tout arrêter l'empoisonnement continu de la classe pauvre.

(Applaudissements.) M. le président du conseil le sentait si bien tout à l'heure qu'il avait l'insuffisance de son projet et qu'il annonçait à la Chambre qu'il ne s'opposerait pas à l'introduction de dispositions concernant l'hygiène.

Le monopole. Or notre sentiment est que le seul moyen pratique d'éliminer de l'alcool les éléments mauvais, c'est de remettre à l'Etat le monopole de sa fabrication.

M. le comte de Colbert-Laplacé. — Commençons les allumettes ! (On rit.) M. Jaurès. — Vous voyez bien que la question n'est plus théorique, mais actuelle, législative, et qu'il est impossible du clore ce débat sans la résoudre.

Nous avons déposé un contre-projet qui sera discuté à son heure. Nous exposerons alors dans les détails le mécanisme du monopole tel que nous le comprenons. Je veux marquer seulement en quelques traits rapides les raisons principales de notre attitude.

La réforme des boissons, si impatiemment attendue, ne peut pas aboutir dans les termes où elle est posée actuellement. Nous allons à un échec certain pour des raisons de deux ordres ; des raisons d'ordre politique et des raisons d'ordre économique.

Vous vous heurtez d'abord à une grave difficulté de politique générale. Le budget présente un déficit que le gouvernement déclare ne pouvoir combler uniquement par des économies ; d'autre part, il n'accepte pas l'impôt progressif sur le revenu et sur les successions ; enfin les excédents d'impôts qu'il a proposés n'ont aucune chance d'aboutir.

La situation financière est donc grave, et il ne faut compter, pour la corriger, ni sur la fermeté, ni sur l'esprit de suite de la commission du budget (On rit.)

Tout ministre des finances doit donc se dire tout bas, en attendant qu'il le dise tout haut : Quel douzième qu'on ne puisse pas réserver le surplus de l'alcool pour l'équilibre du budget !

M. le ministre des finances a reconnu que l'impôt sur les successions devait être affecté à dégraver les cultivateurs, et qu'il n'avait pu tenir cet engagement ; mais en ce qui concerne le surplus des droits sur l'alcool, le pays ne comprendrait pas qu'on ne l'affectât pas au dégrèvement des boissons hygiéniques.

nonçait ainsi et avec tant de philosophie à une espérance nourrie depuis si longtemps avec un étonnement mêlé d'admiration.

— Maintenant, voulez-vous me dire qui vous êtes ? demanda Dantès. — Oh ! mon Dieu, oui, si cela peut encore vous intéresser, maintenant que je ne puis plus vous être bon à rien.

— Vous pouvez être bon à me consoler et à me soutenir, car vous me semblez fort parmi les forts. L'abbé sourit tristement. — Je suis l'abbé Faria, dit-il, prisonnier depuis 1811, comme vous le savez au château d'If ; mais j'étais depuis trois ans renfermé dans la forteresse de Fenestrelle. En 1811, on m'a transféré du Piémont en France. C'est alors que j'ai appris que la destinée qui, à cette époque, lui semblait soumise, avait donné un fils à Napoléon et que ce fils au berceau avait été nommé roi de Rome. J'étais loin de me douter alors de ce que vous m'avez dit tout à l'heure : c'est que, quatre ans plus tard, le colosse serait renversé ; qu'il régnait donc en France ? est-ce Napoléon II ? — Non, c'est Louis XVIII. — Louis XVIII, le frère de Louis XVII les décrets du ciel sont étranges et mystérieux. Quelle a donc été l'intention de la Providence en abaissant l'homme qu'elle avait élevé et en élevant celui qu'elle avait abaissé ?

A suivre

ÉCHILÉTON NUMÉRO 41

LE COMTE de Monte-Cristo

PAR Alexandre DUMAS

XVI

EN SAVANT ITALIEN

Dantès prit dans ses bras ce nouvel ami, si longtemps et si impatiemment attendu, et l'attira vers sa fenêtre, afin que le peu de jour qui pénétrait dans le cachot l'éclairât tout entier.

C'était un personnage de petite taille, aux cheveux blanchis par la peine plutôt que par l'âge, à l'œil pénétrant caché sous d'épais sourcils qui grisonnaient, à la barbe encore noire et descendant jusque sur sa poitrine ; la maigreur de son visage creusé par des rides profondes, la ligne hardie des traits caractéristiques, révélèrent un homme plus habitué à exercer ses facultés morales que ses forces physi-

ques. Le front du nouveau venu était couvert de sueur.

— Quant à son vêtement, il était impossible d'en distinguer la forme primitive, car il tombait en lambeaux.

Il paraissait avoir soixante-cinq ans au moins, quoiqu'une certaine vigueur dans les mouvements annonçât qu'il avait moins d'années peut-être que n'en accusait une longue captivité.

Il accueillit avec une sorte de plaisir les protestations enthousiastes du jeune homme ; son âme placée semblait pour un instant se réchauffer et se fonder au contact de cette âme ardente, il le remercia de sa cordialité avec une certaine chaleur, quoique sa déception ait été grande de trouver un second cachot où il croyait rencontrer la liberté.

— Voyons d'abord, dit-il, s'il y a moyen de faire disparaître aux yeux de vos geôliers les traces de mon passage. Toute notre tranquillité à venir est dans leur ignorance de ce qui s'est passé.

Alors il se pencha vers l'ouverture, prit la pierre, qu'il souleva facilement malgré son poids, et la fit entrer dans le trou.

— Cette pierre a été descellée bien négligemment, dit-il, en hochant la tête ; vous n'avez donc pas d'outils ? — Et vous, demanda Dantès avec étonnement, en avez-vous donc ? — Je m'en suis fait quelques-uns. Excepté une lime, j'ai tout ce qu'il me faut, ciseau, pince, levier.

— Oh ! je serais curieux de voir ces produits de votre patience et de votre industrie, dit Dantès.

— Tenez, voici d'abord un ciseau. Et il lui montra une lame forte et aigüe, emmanchée dans un morceau de bois de hêtre.

— Avec un quel avez-vous fait cela ? dit Dantès.

— Avec une des fiches de mon lit. C'est avec cet instrument que je me suis creusé tout le chemin qui m'a conduit jusqu'ici : cinquante pieds à peu près.

— Cinquante pieds ! s'écria Dantès avec une espèce de terreur.

— Parlez plus bas, jeune homme, parlez plus bas ; souvent il arrive qu'on écoute aux portes des prisonniers.

— On me sait seul. — N'importe. — Et vous dites que vous avez percé cinquante pieds pour arriver jusqu'ici ? — Oui, telle est à peu près la distance qui sépare ma chambre de la votre ; seulement j'ai mal calculé ma courbe, faute d'instruments de géométrie pour dresser mon échelle de proportion ; au lieu de quarante pieds d'ellipse il s'en est rencontré cinquante ; je croyais, ainsi que je vous l'ai dit, arriver jusqu'au mur extérieur, percer ce mur et me jeter à la mer. J'ai longé le corridor, contre lequel donne votre chambre, au lieu de passer dessous ; tout mon travail est perdu, car ce corridor donne sur une cour pleine de garde.

— C'est vrai, dit Dantès, mais ce corridor ne longe qu'une face de ma chambre, et ma chambre en a quatre.

— Oui, sans doute, mais en voici d'abord une dont le rocher fait la muraille ; il faudrait dix années de travail à dix mineurs munis de tous leurs outils pour percer le rocher ; cette autre doit être adossée aux fondations de l'aspartém du gouverneur ; nous tomberions dans les caves qui ferment évidemment à la clef et nous serions pris ; l'autre face donne, attendez donc où donne l'autre face ?

Cette face était celle où était percée la meurtrière à travers laquelle venait le jour : cette meurtrière, qui allait toujours en se rétrécissant jusqu'au moment où elle donnait entrée au jour, et par laquelle un enfant n'aurait certes pas pu passer, était en outre garnie par trois rangs de barreaux de fer qui pouvaient rassurer sur la crainte d'une évasion par ce moyen le géolier le plus soupçonneux.

Et le nouveau venu, en faisant cette question, traîna la table au-dessous de la fenêtre.

— Montez sur cette table, dit-il à Dantès.

Dantès obéit, monta sur la table, et, devant les intentions de son compagnon, appuya le dos au mur et lui présenta les deux mains.

Celui qui s'était donné le nom du numéro de sa chambre, et dont Dantès ignorait encore le véritable nom, monta alors plus lestement que n'eût pu le faire présager son âge, avec une